



VILLE DE BIOT

13 MAI 2019

enregistrement :
COURRIER ARRIVE

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Président
Député européen

Madame Guilaine DEBRAS
Maire de BIOT
Hôtel de Ville
CS 90339
06906 SOPHIA ANTIPOLIS cedex

RM/SCOUR-A19-06421

Marseille, le 06 MAI 2019

Madame le Maire,

Vous avez bien voulu me transmettre pour avis, l'arrêté du conseil municipal portant modification n°6 du Plan local d'urbanisme de votre commune approuvé par délibération du 9 octobre 2018, par courrier reçu le 8 avril 2019.

Soucieux d'accompagner au mieux votre démarche, j'ai aussitôt saisi la Délégation connaissance, planification, transversalité afin qu'elle en prenne connaissance.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de mes respectueux hommages.



Renaud MUSELIER

